



29/12/2023

**Fonds de droit français**

**GROUPAMA EURO  
EQUITIES**

**RAPPORT ANNUEL**

## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| 1. Changements intéressant l'OPC            | 3  |
| 2. Rapport de gestion                       | 4  |
| 3. Informations réglementaires              | 8  |
| 4. Certification du Commissaire aux Comptes | 16 |
| 5. Comptes de l'exercice                    | 20 |
| 6. Annexe(s)                                | 42 |
| Caractéristiques de l'OPC                   | 43 |
| Information SFDR                            | 61 |

## I. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### **26 mai 2023**

- Mise à jour des données chiffrées du DIC suite à la clôture du fonds à fin décembre 2022.
- Mise à jour de l'Annexe SFDR.

### **30 juin 2023**

- Création d'une Part OA Réserve aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Oxygène. Les caractéristiques sont identiques à celles de la Part OS (gamme Opale) mais avec la mise en place de commission de surperformance (15% au-delà du benchmark).  
Le Code ISIN de la Part OA nouvellement créée est le suivant : FR001400ITY2 ;
- Mise en place de la possibilité de recourir aux swing pricing et aux gates ;
- Mise à jour de l'Annexe SFDR ;
- Modification du passage du R/L J+3 à J+2.

## 2. RAPPORT DE GESTION

### Janvier

Le mois de janvier aura été marqué par la bonne performance des classes d'actifs risquées. Les marchés européens clôturent le mois de janvier en forte hausse, dopés par l'apaisement des craintes de récession, la réouverture de l'économie chinoise et un début encourageant pour la saison des résultats. Les banques centrales signalent un ralentissement du rythme de l'inflation et un mieux conjoncturel tout en maintenant inchangée leur détermination à mener à bien la lutte contre l'inflation. Sur le plan économique, le FMI annonce à la fois que la croissance devrait être meilleure qu'attendu initialement mais également une prévision d'inflation réduite. En revanche, le risque d'un désaccord sur le plafond de la dette aux USA a quelque peu ramené de la volatilité en fin de mois. Sur le mois, l'indice MSCI EURO est en hausse de 9,6. Le style Value sur performe légèrement le style croissance et les secteurs de la technologie et de la consommation discrétionnaire affichent les meilleures performances. Les deux moins bonnes contributions au portefeuille sont Bayer AG qui affiche une performance de 18 au mois de janvier suite la possibilité d'atteindre un chiffre d'affaires de plus de 12 milliards d'euros, et Infineon 16 à la suite des très bons résultats de STMicroelectronics. Les deux meilleurs contributeurs sont STMicroelectronics 30 dont les publications de résultats et les perspectives sont meilleures qu'attendu pas les analystes et LVMH 17 pour les mêmes raisons. Il n'y a pas eu de mouvements significatifs au cours du mois.

### Février

Les marchés européens clôturent le mois de février de nouveau en hausse (MSCI Europe +8) aidés par les publications de résultats rassurantes et des données macroéconomiques très solides, ceci en dépit d'une hausse des tensions géopolitiques entre les Etats Unis et la Chine. Le palmarès sectoriel est favorable aux secteurs décotés, et reflète assez bien les surprises des dernières publications : automobile +6, banques +6 et télécommunications +5 dominent largement les matières premières +6, l'immobilier +2 et les technologies +1. Dans ce contexte, le portefeuille est en hausse sur le mois et surperforme son indice de référence. La surperformance s'explique principalement par notre biais de surpondération sur la France contre une sous pondération sur l'Allemagne. Les effets de Sélection ont été dans l'ensemble nuls à légèrement positifs, en particulier nous avons profité du beau parcours relatif de Stellantis et du retournement sur Prosus sur lequel nous sommes sous pondérés. Au cours du mois, nous avons réduit aux 2/3 notre sous pondération relative sur TotalEnergies suite aux bons résultats du groupe.

### Mars

Le début du mois de mars est marqué par les annonces de hausses de taux des principales banques centrales dans un contexte où l'inflation core continue d'augmenter tandis que l'activité économique reste solide. Le 10 mars, la faillite de la Silicon Valley Bank (aux Etats Unis) fait craindre une propagation de la crise à l'ensemble des banques régionales et pousse le régulateur américain à prendre des mesures en vue de protéger le système bancaire. La Fed est contrainte à lancer un nouveau programme de financement afin d'assurer la liquidité du secteur bancaire. Plus proche de nous, le 19 mars, les autorités Suisses organisent en catastrophe le sauvetage de Crédit Suisse par son grand rival UBS. La réactivité des autorités de régulation permet de ramener un calme précaire sur les marchés d'actions qui sont en légère hausse sur l'ensemble du mois (+2,8 pour le MSCI World et stabilité du MSCI Europe) malgré une très nette sous performance du secteur financier de part et d'autre de l'atlantique. Les segments de marché à forte durée (secteur technologique, valeurs de croissance) profitent à plein de la détente observée sur les taux d'intérêts. Durant le mois nous n'avons pas effectué de mouvement significatif.

### Avril

Avril a été un mois relativement calme sur les marchés financiers après les turbulences de mars. D'une part ce fut le mois le moins volatil depuis la pandémie du COVID – 19 et d'autre part l'indice des conditions financières aux Etats-Unis a continué de devenir plus accommodant.

L'absence de turbulences sur les marchés a conduit les investisseurs à parier que la Fed procéderait à une autre hausse en mai, portant le taux des Fed funds au-dessus de 5% pour la première fois depuis 2007. Dans le même temps, les dernières données ont continué de montrer que l'inflation est restée résiliente.

Au cours du mois d'avril le fonds a souffert de la baisse de STMicroelectronics qui s'explique par des craintes sur le niveau des prix et des marges au S2 23, et de la baisse de Sartorius Stedim à la suite de la forte baisse du carnet de commande et des revenus. Le fonds a en revanche bénéficié de l'appréciation d'ENI soutenue par la bonne anticipation de ses résultats trimestriels.

Il n'y a pas eu de mouvements majeurs au cours du mois.

## Mai

Les actions mondiales sont en légère baisse sur le mois de mai (-1.25 pour le MSCI World en USD). Le contexte global d'inflation persistante, de baisse des indicateurs d'activité et de déception sur la reprise économique en Chine a pesé sur la confiance des investisseurs. En fin de période, les incertitudes entourant un accord sur le relèvement du plafond de la dette aux US ont généré de la volatilité. Au niveau régional, les actions japonaises (7 NIKKEI 225 en JPY) surperforment largement les actions européennes (3.2 DJ Stoxx 600 en EUR) et américaines (0.25 SP 500 en USD).

Les actions émergentes (1.7 MSCI Emerging markets en USD) sont pénalisées par la contre-performance des actions chinoises (9.41 en devises locales).

Du point de vue sectoriel, le secteur de la technologie est en forte hausse tandis que le secteur de l'énergie sous performe notablement.

Le portefeuille a profité de la baisse de BAYER impacté par des prévisions de résultats 2023 en baisse en raison de la baisse des prix des désherbants, et de la baisse de Anheuser InBev impacté par la baisse attendue de ses ventes aux Etats Unis. Le portefeuille a en revanche souffert de la baisse de ENI dont le cours a baissé en lien avec les cours du pétrole. Au cours du mois de mai, il n'y a pas eu de mouvements significatifs.

## Juin/Juillet

Dans le sillage de chiffres d'inflation en baisse et de signes de plus en plus évident d'une transmission du durcissement de la politique monétaire sur l'activité, en particulier en zone Euro, le mois de juillet a été marqué par un rééquilibrage du positionnement de la Fed et de la BCE par rapport à la rhétorique très agressive observée le mois précédent. Aux États-Unis, le taux Fed Fund est ainsi passé à 5.5% tandis qu'en zone Euro, le taux de dépôt a augmenté à 3.75%. Toutefois, les discours qui ont suivi ces décisions se sont avérés accommodants.

Du côté des données économiques, aux Etats-Unis, la croissance du PIB au second trimestre s'est avérée plus forte. Dans le même temps, les risques sur l'inflation se réduisent.

En zone Euro, si les premiers chiffres nationaux de croissance du PIB pour le second trimestre montre une amélioration par rapport au début de l'année, l'impact du durcissement de la politique monétaire sur l'activité devient de plus en plus visible.

Du point de vue sectoriel, le secteur de l'immobilier affiche la plus forte hausse, tandis que le secteur des services aux collectivités affiche la moins bonne performance.

Le portefeuille a profité de la hausse de Stellantis NV soutenu ses projets d'investissement dans les semi-conducteurs et les batteries et a souffert de la forte baisse d'ARGENX qui a bénéficié de résultats positifs concernant son principal moteur de croissance le Vyvgart.

Au cours du mois de juillet, il n'y a pas eu de mouvements significatifs.

## Aout

Le MSCI EURO clôture le mois d'août en baisse (-3.3% sur le mois), soit la première baisse mensuelle depuis mai. Il est pénalisé par la vente des secteurs cycliques à la suite de chiffres macro-économiques décevants.

Les PMIs publiés en août ont été faibles dans toute l'Europe, les marchés ont donc fortement réduit les paris sur une augmentation des taux de la BCE en septembre. L'inflation dans la zone euro cesse de ralentir, signal d'alarme pour la BCE. Du côté des Banques Centrales, le traditionnel symposium organisé par la Fed à Jackson Hole s'est tenu. Les marchés attendaient avec impatience les discours du président de la Fed Jérôme Powell et de la présidente de la BCE Christine Lagarde. Le Président de la Fed a tenu un discours hawkish et a réitéré l'intention de la Fed de relever davantage les taux d'intérêt pour s'assurer que l'inflation soit contenue autour de 2%. Parallèlement, Christine Lagarde a déclaré que la BCE allait maintenir ses taux d'intérêt élevés aussi longtemps que nécessaire, pour ramener l'inflation à l'objectif fixé autour de 2%.

Du côté des secteurs, l'ENERGIE (+0.9%) affiche la meilleure performance en Europe, porté par la progression du prix du pétrole. Inversement, les secteurs les plus cycliques et à forte exposition à la Chine ont fortement baissé : RESSOURCES DE BASE (-6.9%), AUTO (-6.8%) et VOYAGES ET LOISIRS (-5.9%).

Le portefeuille a profité en relatif des baisses d'Infineon Technologies AG pénalisée par des perspectives plus faibles qu'attendues et de Prosus, et a souffert de la baisse de STMicroelectronics pénalisée par les commentaires d'Apple, l'un de ses plus gros clients.

## Septembre

Le MSCI EURO a clôturé le mois de septembre en baisse (-3.0% sur le mois), un mois marqué par les annonces des banques centrales et pénalisé par des taux qui continuent de progresser dans les principaux pays du monde et une confiance du consommateur qui ne cesse de se dégrader un peu partout dans le monde (aux USA, en Europe et notamment en Allemagne...).

La BCE a maintenu sa politique restrictive avec une hausse des taux de +25bps sur la base d'une inflation encore supérieure aux objectifs de 2% et portée à +3.2% en 2024. La FED a opté pour un statu quo en maintenant ses taux dans la fourchette de 5.25-5.5% tout en précisant qu'elle envisagerait un nouveau resserrement de sa politique en fin d'année et moins de baisses que prévu en 2024.

Le cours du pétrole s'est apprécié de 8% après les décisions de l'Arabie Saoudite et de la Russie de maintenir ou de renforcer leurs réductions volontaires de production.

Les secteurs de l'énergie (+5.4%) et des matières premières résistent à la baisse (+5%), l'un bénéficiant de la hausse du prix du baril et l'autre bénéficiant des données positives en provenance de la Chine. Inversement, les deux secteurs les plus pénalisés sont le secteur du voyage et des loisirs (-5.9%) et le secteur de la consommation.

Le portefeuille a bénéficié en relatif de la baisse de Bayer pénalisée par des perspectives prévues de croissance plus faibles, et de la hausse de ENI portée par la progression du prix du pétrole. Inversement, il a souffert de la baisse de LVMH pénalisée par des révisions en baisse des prévisions du consensus qui prennent en compte un ralentissement de la croissance organique à partir du T3 2023.

## Octobre

Le MSCI EURO clôture le mois d'octobre en baisse (-2.8% sur le mois), 3ème baisse mensuelle consécutive depuis le mois d'août et plus forte baisse en 1 an ; mois marqué par des tensions au Proche-Orient et la crainte que ce conflit s'étende à d'autres pays, par le maintien des taux à des hauts niveaux par les banques centrales, par des rendements obligataires élevés, et par un grand nombre de publications des résultats trimestriels fortement sanctionnés en bourse.

Du côté des banques centrales, la BCE conserve sa politique restrictive avec un maintien de son taux d'intérêt des dépôts inchangé à +4% sur la base d'une inflation qui ralentit mais qui reste toujours supérieure aux objectifs de 2%. La FED n'a également pas cessé de réaffirmer son objectif de ramener l'inflation à +2% face à une inflation jugée encore trop élevée (+3,7% Yoy en septembre).

Dans la zone euro, la situation économique montre des signes de faiblesse. Le FMI a réduit ses estimations de croissance à +0.7% en 2023 et +1.2% en 2024, par rapport à des prévisions en juillet de +0.9% et +1.5%. Aux États-Unis, la situation économique s'améliore et le PMI Composite qui a atteint 51.0 démontre la reprise de la croissance. Le PIB a progressé de +4.9% en annualisé au T3 porté par des dépenses de consommation en hausse en septembre.

Seuls 2 secteurs affichent une performance positive, les services aux collectivités et le secteur des médias. Les services aux collectivités profitent de la nouvelle régulation anglaise publiée au cours du mois, prévoyant des investissements conséquents de 96Mds£ entre 2025 et 2030, soit près du double du montant actuel investi pour renouveler les infrastructures de réseaux.

Le secteur des médias est dopé par la publication des résultats T3 23 très satisfaisants et des prévisions revues à la hausse de Pearson (+9.6%) et du caractère défensif de Wolters Kluwers (+5.7%) et RELX (+3.4%).

Le portefeuille a bénéficié en relatif de la baisse de Bayer (-12,3%) et d'Infineon (-10,5%). Inversement, il a souffert de la baisse de Sartorius Stedim Biotech (-21,8%) et de STMicroelectronics (-12,2%).

## Novembre

Le mois de novembre s'est inscrit dans la continuité des derniers jours du mois précédent. La détente des conditions financières s'est poursuivie et s'est même amplifiée au fil des publications. Les chiffres d'inflation, aussi bien aux États-Unis qu'en Europe, ont surpris les analystes en ressortant inférieurs aux attentes, qu'il s'agisse de l'inflation sous-jacente ou de celle totale. Aussi, les marchés ont accueilli tous ces développements très favorablement, en spéculant sur une sortie plus rapide que prévue des politiques monétaires restrictives. La baisse des taux longs, aussi bien en Europe (-45 points de base) qu'aux États-Unis (-60 points de base), a permis un rapide retour à meilleure fortune des marchés d'actions après deux mois consécutifs de correction. Ainsi, le MSCI Euro progresse sur le mois de +8.0%, dominé par les valeurs cycliques et de croissance (+11%), ou encore les moyennes capitalisations (+10%).

## Décembre

La perte de vitesse des indices de surprises économiques au cours du dernier mois a été compensée par la décélération de l'inflation, le recul des prix de l'énergie et un fort assouplissement des conditions financières. Aux Etats-Unis, les enquêtes d'activité du secteur manufacturier ont déçu, tout comme les volumes des ventes (consommation discrétionnaire, immobilier) qui attestent d'une demande moins forte qu'à l'été. Toutefois, le rééquilibrage (lent) du marché du travail et l'ajustement (plus rapide) de l'inflation conduisent à la restauration du pouvoir d'achat du consommateur, et à un regain de confiance manifeste au regard des différents baromètres de sentiment (Conference board, Michigan). Par ailleurs, certains indicateurs avancés de l'activité (MNI Chicago, nouvelles commandes de l'ISM) sont très encourageants. Lors de leurs dernières réunions de politique monétaire de l'année, la Fed et la BCE ont maintenu leurs taux directeurs inchangés. Le discours nettement plus accommodant de la première a encore renforcé les spéculations autour d'un pivot dès le mois de mars 2024, ainsi que l'appétit au risque des investisseurs. Dans ce contexte, l'indice MSCI EMU est en hausse de +3.2%. Les secteurs des Materials bénéficie du rebond des métaux de base tandis que la baisse du cours du pétrole pénalise le secteur de l'énergie.

Le portefeuille a bénéficié en relatif de la baisse de ARGEX (-15,6%). ARGEX a annoncé que l'essai de phase 3 de son moteur de croissance Vvygart a échoué. Inversement, il a souffert en relatif de la hausse d'Infineon (+6,3%).

Etant un fonds à faible tracking error, la politique d'investissement consiste à rebalancer le portefeuille lorsqu'il s'écarte de façon trop importante du son indice de référence.

Sur la période, la valeur liquidative est passée de 15 784,77€ au 30/12/2022 pour la part O à 19 349,63€ au 29/12/2023, la performance de Groupama EURO EQUITIES s'établit à 22,58% contre 20,96% pour l'indice de référence.

Sur la période, la valeur liquidative est passée de 13 142,49€ au 30/12/2022 pour la part G à 15 685,85€ au 29/12/2023, la performance de Groupama EURO EQUITIES s'établit à 22,39% contre 20,96% pour l'indice de référence.

Sur la période, la valeur liquidative est passée de 1 509,05€ au 30/12/2022 pour la part M à 1 839,88€ au 29/12/2023, la performance de Groupama EURO EQUITIES s'établit à 21,92% contre 20,96% pour l'indice de référence.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres                               | Mouvements ("Devises de comptabilité") |               |
|--------------------------------------|--|---------------|
|                                      | Acquisitions                           | Cessions      |
| GROUPAMA ENTREPRISES IC              | 69 655 470,80                          | 68 831 641,84 |
| ASML HOLDING NV                      | 4 025 465,60                           | 1 341 601,60  |
| LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY) | 3 718 879,50                           | 1 217 222,70  |
| TOTALENERGIES SE                     | 2 537 419,79                           | 636 618,74    |
| SIEMENS AG-REG                       | 1 851 532,30                           | 555 181,28    |
| L'OREAL                              | 1 707 862,85                           | 630 260,90    |
| SANOFI                               | 1 717 661,60                           | 521 064,42    |
| CRH PLC                              | 540 667,50                             | 1 665 877,30  |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE                | 1 659 289,04                           | 520 135,16    |
| SAP SE                               | 1 551 918,72                           | 506 381,28    |

### 3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

##### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **5 678 750,00**

- o Change à terme :
- o Future : 5 678 750,00
- o Options :
- o Swap :

##### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
|                                |                                    |

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments  | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| <p><b>Techniques de gestion efficace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (*)</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p> |                                   |
| <p><b>Instruments financiers dérivés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>     |                                   |

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels   | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (*)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des frais</b></p> |                                   |

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **COMMISSIONS DE MOUVEMENTS**

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

### **INTERMÉDIAIRES FINANCIERS**

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

### **FRAIS D'INTERMÉDIATION**

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet [www.groupama-am.fr](http://www.groupama-am.fr)

### **POLITIQUE DE VOTE**

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

### **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE**

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 2 356 194 ,88 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

### **COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)**

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

## REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

### Article 8 :

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

## MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

## PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 95,55%.

## INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

## REMUNERATIONS

### *Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM*

#### I – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

##### I.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment et conformément aux exigences de la directive SFDR, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité, au niveau de la fixation des objectifs comme de la détermination des rémunérations variables ainsi qu'aux orientations MIF.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2023, 102.4 Mrds d'actifs dont 18% de FIA, 33% d'OPCVM et 49% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- La responsable Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le Responsable de pôle de recherche
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
  - Opérations
  - Juridique
  - Marketing
  - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

## 1.2. Composition de la rémunération

### 1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

### 1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année et qui comprennent pour les fonctions concernées un objectif de durabilité et, pour les gérants de portefeuille, le strict respect du cadre de gestion, du cadre ESG et des politiques en matière de durabilité ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

#### 1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
  - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation ).

Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de conformité au cadre de gestion (notamment du cadre ESG et des risques de durabilité, respect de la Politique Energie Fossiles, de la Politique d'exclusion des armes controversées, de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM). Ainsi, dans le cadre de la gestion financière d'OPC et en particulier d'OPC justifiant d'un label ISR ou d'OPC ou mandats qui assurent la promotion de caractéristique environnementales ou sociales (article 8 SFDR) ou qui poursuivent un objectif d'investissement durable (article 9 SFDR), les gérants ont pour objectif la performance financière tout en prenant en compte des enjeux extra-financiers dans leurs actes de gestion, qui se traduisent en contraintes dans leur processus d'investissement.

- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

*Mise à jour : Février 2024 – données 2023*

- Les objectifs qualitatifs permettent :
  - De limiter le poids de la performance strictement financière
  - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des facteurs de durabilité, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

#### 1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

#### 1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

*Mise à jour : Février 2024 – données 2023*

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

#### 1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

### 1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
  - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

- o o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

### 1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

### 1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2023 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Seule une recommandation a été émise et adoptée par le Comité des Rémunérations ; Elle ne remet pas en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

## 2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2023.

|   |                         |
|---|-------------------------|
| <b>Masse salariale 2023</b>   | <b>28 674 291 euros</b> |
| <i>Dont rémunérations variables versées en 2023</i>   | <i>7 240 169 euros</i>  |
| <i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2023 (3<sup>e</sup> tiers)</i>  | <i>123 808 euros</i>    |
| <i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2023 (2<sup>e</sup> tiers)</i>  | <i>85 292 euros</i>     |
| <i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2021 et versé en 2023 (1<sup>er</sup> tiers)</i> | <i>218 498 euros</i>    |

La Masse Salariale 2023 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

|   |                  |
|---|------------------|
| Masse Salariale 2023 de l'ensemble du personnel Identifié   | 15 743 823 euros |
| Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs) | 9 135 916 euros  |
| Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques   | 6 607 907 euros  |

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

### **AUTRES INFORMATIONS**

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT  
25 rue de la Ville l'Evêque  
75008 PARIS  
sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

## 4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



## Groupama Euro Equities

Exercice clos le 29 décembre 2023

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Groupama Euro Equities,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Groupama Euro Equities constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

**YOUSSEF  
BOUJANOUI**

Digitally signed by YOUSSEF  
BOUJANOUI  
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,  
c=FR, o=EY et ASSOCIES,  
ou=0002 817723687,  
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com  
Date: 2024.04.13 00:17:53 +02'00'

Youssef Boujanoui

## 5. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 29/12/2023 en EUR**

**ACTIF**

|  | 29/12/2023            | 30/12/2022           |
|--|-----------------------|----------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>  |                       |                      |
| <b>DÉPÔTS</b>  |                       |                      |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>  | <b>145 489 830,76</b> | <b>87 647 509,84</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>   | <b>143 071 110,88</b> | <b>86 222 251,37</b> |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 143 071 110,88        | 86 222 251,37        |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  |                       |                      |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>   |                       |                      |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  |                       |                      |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  |                       |                      |
| <b>Titres de créances</b>  |                       |                      |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé   |                       |                      |
| Titres de créances négociables   |                       |                      |
| Autres titres de créances  |                       |                      |
| Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé   |                       |                      |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   | <b>2 356 194,88</b>   | <b>1 415 799,46</b>  |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays                                      | 2 356 194,88          | 1 415 799,46         |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE                                  |                       |                      |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés         |                       |                      |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés |                       |                      |
| Autres organismes non européens  |                       |                      |
| <b>Opérations temporaires sur titres</b>   |                       |                      |
| Créances représentatives de titres reçus en pension  |                       |                      |
| Créances représentatives de titres prêtés  |                       |                      |
| Titres empruntés   |                       |                      |
| Titres donnés en pension   |                       |                      |
| Autres opérations temporaires  |                       |                      |
| <b>Instruments financiers à terme</b>  | <b>62 525,00</b>      | <b>9 459,01</b>      |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé  | 62 525,00             | 9 459,01             |
| Autres opérations  |                       |                      |
| <b>Autres instruments financiers</b>   |                       |                      |
| <b>CRÉANCES</b>  | <b>404 421,00</b>     | <b>179 320,70</b>    |
| Opérations de change à terme de devises  |                       |                      |
| Autres   | 404 421,00            | 179 320,70           |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>  | <b>2 879 609,45</b>   | <b>907 536,94</b>    |
| Liquidités   | 2 879 609,45          | 907 536,94           |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>  | <b>148 773 861,21</b> | <b>88 734 367,48</b> |

## PASSIF

|   | 29/12/2023            | 30/12/2022           |
|---|-----------------------|----------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                     |                       |                      |
| Capital   | 140 654 363,26        | 78 646 320,20        |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 1 079 374,44          | 822 873,08           |
| Report à nouveau (a)  | 4,17                  | 12,29                |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)             | 3 281 352,85          | 6 247 632,24         |
| Résultat de l'exercice (a,b)                                | 3 666 338,09          | 2 595 309,56         |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>                         | <b>148 681 432,81</b> | <b>88 312 147,37</b> |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i>               |                       |                      |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                               | <b>62 525,00</b>      | <b>9 450,00</b>      |
| Opérations de cession sur instruments financiers            |                       |                      |
| Opérations temporaires sur titres                           |                       |                      |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension          |                       |                      |
| Dettes représentatives de titres empruntés                  |                       |                      |
| Autres opérations temporaires                               |                       |                      |
| Instruments financiers à terme                              | 62 525,00             | 9 450,00             |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé             | 62 525,00             | 9 450,00             |
| Autres opérations   |                       |                      |
| <b>DETTES</b>   | <b>29 793,14</b>      | <b>412 770,11</b>    |
| Opérations de change à terme de devises                     |                       |                      |
| Autres  | 29 793,14             | 412 770,11           |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                   | <b>110,26</b>         |                      |
| Concours bancaires courants                                 | 110,26                |                      |
| Emprunts  |                       |                      |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                      | <b>148 773 861,21</b> | <b>88 734 367,48</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR**

|   | 29/12/2023   | 30/12/2022   |
|---|--------------|--------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                 |              |              |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |              |              |
| Engagement sur marché de gré à gré              |              |              |
| Autres engagements                              |              |              |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                        |              |              |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |              |              |
| Contrats futures                                |              |              |
| EURO STOXX 50 0323                              |              | 1 703 250,00 |
| EURO STOXX 50 0324                              | 5 678 750,00 |              |
| Engagement sur marché de gré à gré              |              |              |
| Autres engagements                              |              |              |

**COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR**

|   | 29/12/2023          | 30/12/2022          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                      |                     |                     |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                   | 47 462,43           | 1 623,39            |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                      | 3 221 589,04        | 3 518 559,74        |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                  |                     |                     |
| Produits sur titres de créances                                 |                     |                     |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres     |                     |                     |
| Produits sur instruments financiers à terme                     |                     |                     |
| Autres produits financiers                                      |                     |                     |
| <b>TOTAL (1)</b>  | <b>3 269 051,47</b> | <b>3 520 183,13</b> |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                       |                     |                     |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres      |                     |                     |
| Charges sur instruments financiers à terme                      |                     |                     |
| Charges sur dettes financières                                  | 1,26                | 6 301,49            |
| Autres charges financières                                      |                     |                     |
| <b>TOTAL (2)</b>  | <b>1,26</b>         | <b>6 301,49</b>     |
| <b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>              | <b>3 269 050,21</b> | <b>3 513 881,64</b> |
| Autres produits (3)   |                     |                     |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)            | 254 148,37          | 164 200,33          |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b> | <b>3 014 901,84</b> | <b>3 349 681,31</b> |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5)                    | 651 436,25          | -754 371,75         |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)         |                     |                     |
| <b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>                         | <b>3 666 338,09</b> | <b>2 595 309,56</b> |

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

##### Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger

Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe : Dernier cours du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPCVM ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre valeurs Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

##### Titres et actions d'OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

##### Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (à court terme et à moyen terme, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont valorisés suivant les règles suivantes :

- sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
- en l'absence de prix de marché significatif, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant celui des émissions des titres équivalents majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

##### Opérations de gré à gré

Les opérations conclues sur un marché de gré à gré, autorisé par la réglementation applicable aux OPC sont valorisés à leur valeur de marché.

##### Opérations à terme fermes et conditionnelles

- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation du jour.

Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture du jour.

## Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisitions temporaires de titres

Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension ou titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.

- Cessions temporaires de titres

Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle.

La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus. Au dénouement les intérêts reçus ou versés sont comptabilisés en revenus de créances.

- Garanties financières et appels de marges

Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market).

Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix de marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

## Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan

- Pour les contrats à terme fermes au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)

- Pour les contrats à terme conditionnels en équivalent sous-jacent

- Pour les swaps

- Swaps de taux adossés ou non adossés

Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si TF/TV) ou à taux variable (si TV/TF) au prix du marché.

- Autres Swaps

Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPCVM a adopté la méthode synthétique de valorisation).

## Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

Méthode des coupons encaissés.

## Méthode de comptabilisation des frais

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

## Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie « Frais » du Document d'information clé pour l'investisseur (DICI)

### **Parts G**

| <b>Frais facturés à l'OPC</b>   | <b>Assiette</b>                    | <b>Taux barème</b>   |
|---|------------------------------------|--|
| Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...) | Actif net                          | Taux maximum 0,40 % TTC*   |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)   | Actif net                          | Non significatif*  |
| Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank France   | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant<br>Opération de change : 10 € TTC<br>Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC<br>**selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion  | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument***   |
| Commission de surperformance  | Actif net                          | Néant  |

\*les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20 %

\*\*\*se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

### **Parts M**

| <b>Frais facturés à l'OPC</b>   | <b>Assiette</b>  | <b>Taux barème</b>   |
|---|--|--|
| Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...) | Actif net<br>Dédution faite des parts ou actions d'OPC | Taux maximum 0,70 % TTC**  |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)   | Actif net  | Non significatif*  |
| Commission de mouvement perçue par le dépositaire   | Prélèvement sur chaque transaction                     | Valeurs mobilières : Néant<br>Opération de change : 10 € TTC<br>Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC<br>**selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion  | Prélèvement sur chaque transaction                     | Par type d'instrument***   |
| Commission de surperformance  | Actif net  | Néant  |

\*les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20 %

\*\*\*se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

### **Parts O**

| <b>Frais facturés à l'OPC</b>   | <b>Assiette</b>                    | <b>Taux barème</b>   |
|---|------------------------------------|--|
| Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...) | Actif net                          | Taux maximum 0,10 % TTC*   |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)   | Actif net                          | Non significatif*  |
| Commission de mouvement perçue par le dépositaire   | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant<br>Opération de change : 10 € TTC<br>Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC<br>**selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion  | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument***   |
| Commission de surperformance  | Actif net                          | Néant  |

\*les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20 %

\*\*\*se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

La totalité des revenus des opérations des acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPC.

Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (Conformément à la réglementation en vigueur) de la part des intermédiaires.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| <b>Part(s)</b>                | <b>Affectation du résultat net</b>   | <b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>                           |
|-------------------------------|--|--|
| Part GROUPAMA EURO EQUITIES G | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion |
| Part GROUPAMA EURO EQUITIES M | Capitalisation   | Capitalisation   |
| Part GROUPAMA EURO EQUITIES O | Capitalisation   | Capitalisation   |

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

|   | 29/12/2023            | 30/12/2022            |
|---|-----------------------|-----------------------|
| <b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>  | <b>88 312 147,37</b>  | <b>176 893 204,02</b> |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)   | 82 676 906,18         | 45 802 359,36         |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)           | -44 182 263,17        | -116 023 062,17       |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                    | 3 910 952,92          | 13 044 933,46         |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                   | -1 372 150,98         | -3 629 448,18         |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme                      | 1 140 020,00          | 575 127,50            |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme                     | -514 131,51           | -958 555,99           |
| Frais de transactions   | -220 086,68           | -145 898,61           |
| Différences de change   | -118 881,14           | -34 719,93            |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 16 326 293,31         | -29 689 939,83        |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | 23 419 715,96         | 7 093 422,65          |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | -7 093 422,65         | -36 783 362,48        |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme   | -53 075,00            | -132 422,50           |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | -62 525,00            | -9 450,00             |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | 9 450,00              | -122 972,50           |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes          |                       |                       |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                             | -239 200,33           | -739 111,07           |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                     | 3 014 901,84          | 3 349 681,31          |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes    |                       |                       |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                       |                       |                       |
| Autres éléments   |                       |                       |
| <b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>  | <b>148 681 432,81</b> | <b>88 312 147,37</b>  |

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

|   | Montant             | %           |
|---|---------------------|-------------|
| <b>ACTIF</b>  |                     |             |
| <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                |                     |             |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES                 |                     |             |
| <b>TITRES DE CRÉANCES</b>                               |                     |             |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES                                |                     |             |
| <b>PASSIF</b>   |                     |             |
| <b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b> |                     |             |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS  |                     |             |
| <b>HORS-BILAN</b>                                       |                     |             |
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                         |                     |             |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE                          |                     |             |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                                |                     |             |
| Actions   | 5 678 750,00        | 3,82        |
| <b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>                          | <b>5 678 750,00</b> | <b>3,82</b> |

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

|                                   | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres       | %    |
|-----------------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|--------------|------|
| <b>ACTIF</b>                      |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Dépôts                            |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Obligations et valeurs assimilées |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Titres de créances                |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Opérations temporaires sur titres |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Comptes financiers                |           |   |               |   |                |   | 2 879 609,45 | 1,94 |
| <b>PASSIF</b>                     |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Opérations temporaires sur titres |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Comptes financiers                |           |   |               |   |                |   | 110,26       |      |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Opérations de couverture          |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Autres opérations                 |           |   |               |   |                |   |              |      |

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

|                                   | < 3 mois     | %    | ]3 mois - 1 an] | % | ]1 - 3 ans] | % | ]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|--------------|------|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| <b>ACTIF</b>                      |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Dépôts                            |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Obligations et valeurs assimilées |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Titres de créances                |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations temporaires sur titres |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Comptes financiers                | 2 879 609,45 | 1,94 |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| <b>PASSIF</b>                     |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations temporaires sur titres |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Comptes financiers                | 110,26       |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations de couverture          |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Autres opérations                 |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

|  | Devise 1<br>USD |      | Devise 2<br>CHF |   | Devise 3 |   | Devise N<br>AUTRE(S) |   |
|--|-----------------|------|-----------------|---|----------|---|----------------------|---|
|  | Montant         | %    | Montant         | % | Montant  | % | Montant              | % |
| <b>ACTIF</b>                                     |                 |      |                 |   |          |   |                      |   |
| Dépôts   |                 |      |                 |   |          |   |                      |   |
| Actions et valeurs assimilées                    |                 |      |                 |   |          |   |                      |   |
| Obligations et valeurs assimilées                |                 |      |                 |   |          |   |                      |   |
| Titres de créances                               |                 |      |                 |   |          |   |                      |   |
| OPC  |                 |      |                 |   |          |   |                      |   |
| Opérations temporaires sur titres                |                 |      |                 |   |          |   |                      |   |
| Créances   |                 |      |                 |   |          |   |                      |   |
| Comptes financiers                               | 1 534 126,18    | 1,03 |                 |   |          |   |                      |   |
| <b>PASSIF</b>                                    |                 |      |                 |   |          |   |                      |   |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                 |      |                 |   |          |   |                      |   |
| Opérations temporaires sur titres                |                 |      |                 |   |          |   |                      |   |
| Dettes   |                 |      |                 |   |          |   |                      |   |
| Comptes financiers                               |                 |      | 110,26          |   |          |   |                      |   |
| <b>HORS-BILAN</b>                                |                 |      |                 |   |          |   |                      |   |
| Opérations de couverture                         |                 |      |                 |   |          |   |                      |   |
| Autres opérations                                |                 |      |                 |   |          |   |                      |   |

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

|                                 | Nature de débit/crédit        | 29/12/2023        |
|---------------------------------|-------------------------------|-------------------|
| <b>CRÉANCES</b>                 |                               |                   |
|                                 | Dépôts de garantie en espèces | 404 421,00        |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>       |                               | <b>404 421,00</b> |
| <b>DETTES</b>                   |                               |                   |
|                                 | Frais de gestion fixe         | 29 793,14         |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>         |                               | <b>29 793,14</b>  |
| <b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b> |                               | <b>374 627,86</b> |

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

|   | En parts   | En montant     |
|---|------------|----------------|
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES G</b>                  |            |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 47,300     | 694 639,68     |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -642,170   | -9 442 230,04  |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -594,870   | -8 747 590,36  |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 680,634    |                |
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES M</b>                  |            |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 24 856,901 | 43 126 399,72  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -1 510,976 | -2 540 783,97  |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 23 345,925 | 40 585 615,75  |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 27 743,471 |                |
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES O</b>                  |            |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 2 158,647  | 38 855 866,78  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -1 776,854 | -32 199 249,16 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 381,793    | 6 656 617,62   |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 4 494,152  |                |

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

|                                      | En montant |
|--------------------------------------|------------|
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES G</b> |            |
| Total des commissions acquises       |            |
| Commissions de souscription acquises |            |
| Commissions de rachat acquises       |            |
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES M</b> |            |
| Total des commissions acquises       |            |
| Commissions de souscription acquises |            |
| Commissions de rachat acquises       |            |
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES O</b> |            |
| Total des commissions acquises       |            |
| Commissions de souscription acquises |            |
| Commissions de rachat acquises       |            |

### 3.7. FRAIS DE GESTION

|                                       | 29/12/2023 |
|---------------------------------------|------------|
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES G</b>  |            |
| Commissions de garantie               |            |
| Frais de gestion fixes                | 24 742,06  |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,22       |
| Rétrocessions des frais de gestion    |            |
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES M</b>  |            |
| Commissions de garantie               |            |
| Frais de gestion fixes                | 176 844,37 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,61       |
| Rétrocessions des frais de gestion    |            |
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES O</b>  |            |
| Commissions de garantie               |            |
| Frais de gestion fixes                | 52 561,94  |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,06       |
| Rétrocessions des frais de gestion    |            |

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|   | 29/12/2023 |
|---|------------|
| Titres pris en pension livrée<br>Titres empruntés |            |

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

|   | 29/12/2023 |
|---|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine<br>Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan |            |

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN    | Libellé                 | 29/12/2023          |
|-----------------------------------|--------------|-------------------------|---------------------|
| Actions                           |              |                         |                     |
| Obligations                       |              |                         |                     |
| TCN                               |              |                         |                     |
| OPC                               |              |                         | 2 356 194,88        |
|                                   | FR0010213355 | GROUPAMA ENTREPRISES IC | 2 356 194,88        |
| Instruments financiers à terme    |              |                         |                     |
| <b>Total des titres du groupe</b> |              |                         | <b>2 356 194,88</b> |

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

|  | 29/12/2023          | 30/12/2022          |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>           |                     |                     |
| Report à nouveau                           | 4,17                | 12,29               |
| Résultat                                   | 3 666 338,09        | 2 595 309,56        |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice |                     |                     |
| <b>Total</b>                               | <b>3 666 342,26</b> | <b>2 595 321,85</b> |

|  | 29/12/2023        | 30/12/2022        |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES G</b>                                 |                   |                   |
| <b>Affectation</b>   |                   |                   |
| Distribution   | 267 557,23        | 478 875,22        |
| Report à nouveau de l'exercice                                       | 3,08              | 7,84              |
| Capitalisation   |                   |                   |
| <b>Total</b>   | <b>267 560,31</b> | <b>478 883,06</b> |
| <b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b> |                   |                   |
| Nombre de parts  | 680,634           | 1 275,504         |
| Distribution unitaire  | 393,10            | 375,44            |
| <b>Crédit d'impôt</b>  |                   |                   |
| <b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>         | <b>15 808,97</b>  | <b>53 102,86</b>  |

|                                      | 29/12/2023          | 30/12/2022        |
|--------------------------------------|---------------------|-------------------|
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES M</b> |                     |                   |
| <b>Affectation</b>                   |                     |                   |
| Distribution                         |                     |                   |
| Report à nouveau de l'exercice       |                     |                   |
| Capitalisation                       | 1 097 064,71        | 164 197,74        |
| <b>Total</b>                         | <b>1 097 064,71</b> | <b>164 197,74</b> |

|                                      | 29/12/2023          | 30/12/2022          |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES O</b> |                     |                     |
| <b>Affectation</b>                   |                     |                     |
| Distribution                         |                     |                     |
| Report à nouveau de l'exercice       |                     |                     |
| Capitalisation                       | 2 301 717,24        | 1 952 241,05        |
| <b>Total</b>                         | <b>2 301 717,24</b> | <b>1 952 241,05</b> |

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

|   | 29/12/2023          | 30/12/2022          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                              |                     |                     |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées       | 1 079 374,44        | 822 873,08          |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                     | 3 281 352,85        | 6 247 632,24        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice |                     |                     |
| <b>Total</b>  | <b>4 360 727,29</b> | <b>7 070 505,32</b> |

|   | 29/12/2023          | 30/12/2022          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES G</b>        |                     |                     |
| <b>Affectation</b>                          |                     |                     |
| Distribution                                |                     |                     |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 1 317 650,90        | 2 022 741,18        |
| Capitalisation                              |                     |                     |
| <b>Total</b>                                | <b>1 317 650,90</b> | <b>2 022 741,18</b> |

|   | 29/12/2023          | 30/12/2022        |
|---|---------------------|-------------------|
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES M</b>        |                     |                   |
| <b>Affectation</b>                          |                     |                   |
| Distribution                                |                     |                   |
| Plus et moins-values nettes non distribuées |                     |                   |
| Capitalisation                              | 1 127 716,98        | 469 683,22        |
| <b>Total</b>                                | <b>1 127 716,98</b> | <b>469 683,22</b> |

|   | 29/12/2023          | 30/12/2022          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES O</b>        |                     |                     |
| <b>Affectation</b>                          |                     |                     |
| Distribution                                |                     |                     |
| Plus et moins-values nettes non distribuées |                     |                     |
| Capitalisation                              | 1 915 359,41        | 4 578 080,92        |
| <b>Total</b>                                | <b>1 915 359,41</b> | <b>4 578 080,92</b> |

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

|   | 31/12/2019            | 31/12/2020            | 31/12/2021            | 30/12/2022           | 29/12/2023            |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                | <b>113 548 116,57</b> | <b>122 024 283,87</b> | <b>176 893 204,02</b> | <b>88 312 147,37</b> | <b>148 681 432,81</b> |
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES G en EUR</b>   |                       |                       |                       |                      |                       |
| Actif net                                     | 69 061 393,54         | 49 965 695,95         | 59 856 341,88         | 16 763 310,67        | 10 676 325,83         |
| Nombre de titres                              | 5 513,667             | 4 061,347             | 3 944,634             | 1 275,504            | 680,634               |
| Valeur liquidative unitaire                   | 12 525,49             | 12 302,73             | 15 174,11             | 13 142,49            | 15 685,85             |
| +/- values nettes unitaire non distribuées    | 218,04                | 0,96                  | 645,13                | 1 585,83             | 1 935,91              |
| Distribution unitaire sur résultat            | 324,84                | 200,67                | 261,26                | 375,44               | 393,10                |
| Crédit d'impôt unitaire                       | 51,58                 |                       | 26,946                | 83,348               | (*)                   |
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES M en EUR</b>   |                       |                       |                       |                      |                       |
| Actif net                                     | 4 696 287,42          | 4 614 851,03          | 18 243 291,62         | 6 636 158,76         | 51 044 907,14         |
| Nombre de titres                              | 3 457,559             | 3 355,210             | 10 636,658            | 4 397,546            | 27 743,471            |
| Valeur liquidative unitaire                   | 1 358,26              | 1 375,42              | 1 715,13              | 1 509,05             | 1 839,88              |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 23,55                 | -23,12                | 72,60                 | 106,80               | 40,64                 |
| Capitalisation unitaire sur résultat          | 30,47                 | 17,67                 | 23,59                 | 37,33                | 39,54                 |
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES O en EUR</b>   |                       |                       |                       |                      |                       |
| Actif net                                     | 39 790 435,61         | 67 443 736,89         | 98 793 570,52         | 64 912 677,94        | 86 960 199,84         |
| Nombre de titres                              | 2 846,519             | 4 738,862             | 5 536,937             | 4 112,359            | 4 494,152             |
| Valeur liquidative unitaire                   | 13 978,62             | 14 232,05             | 17 842,63             | 15 784,77            | 19 349,63             |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 242,16                | -238,20               | 753,39                | 1 113,24             | 426,18                |
| Capitalisation unitaire sur résultat          | 380,73                | 251,35                | 332,43                | 474,72               | 512,15                |

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs   | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net  |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>  |        |                     |                      |              |
| <b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     |                      |              |
| <b>ALLEMAGNE</b>  |        |                     |                      |              |
| ALLIANZ SE-REG  | EUR    | 13 439              | 3 251 566,05         | 2,19         |
| BASF SE   | EUR    | 36 644              | 1 787 494,32         | 1,20         |
| BEIERSDORF AG   | EUR    | 1 048               | 142 213,60           | 0,10         |
| BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE  | EUR    | 12 098              | 1 219 236,44         | 0,82         |
| BMW VZ  | EUR    | 2 127               | 191 323,65           | 0,13         |
| DAIMLER TRUCK HOLDING AG  | EUR    | 20 238              | 688 496,76           | 0,46         |
| DEUTSCHE BOERSE AG  | EUR    | 5 855               | 1 091 957,50         | 0,73         |
| DEUTSCHE POST AG NAMEN  | EUR    | 29 432              | 1 320 172,36         | 0,89         |
| DEUTSCHE TELEKOM AG   | EUR    | 142 867             | 3 107 357,25         | 2,09         |
| E.ON AG NOM.  | EUR    | 82 056              | 996 980,40           | 0,67         |
| FRESENIUS   | EUR    | 10 572              | 296 756,04           | 0,20         |
| HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN   | EUR    | 2 088               | 451 634,40           | 0,31         |
| HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF   | EUR    | 1 212               | 88 306,32            | 0,06         |
| MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES  | EUR    | 40 471              | 2 531 461,05         | 1,70         |
| MERCK KGA   | EUR    | 8 687               | 1 251 796,70         | 0,84         |
| MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG   | EUR    | 5 148               | 1 931 014,80         | 1,30         |
| SAP SE  | EUR    | 29 196              | 4 072 258,08         | 2,74         |
| SIEMENS AG-REG  | EUR    | 28 438              | 4 832 184,96         | 3,25         |
| SIEMENS HEALTHINEERS AG   | EUR    | 24 993              | 1 314 631,80         | 0,88         |
| VONOVIA SE  | EUR    | 17 949              | 512 264,46           | 0,34         |
| <b>TOTAL ALLEMAGNE</b>  |        |                     | <b>31 079 106,94</b> | <b>20,90</b> |
| <b>BELGIQUE</b>   |        |                     |                      |              |
| ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV  | EUR    | 19 703              | 1 151 049,26         | 0,77         |
| KBC GROUPE  | EUR    | 8 442               | 495 714,24           | 0,33         |
| UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB   | EUR    | 13 272              | 1 047 160,80         | 0,71         |
| <b>TOTAL BELGIQUE</b>   |        |                     | <b>2 693 924,30</b>  | <b>1,81</b>  |
| <b>ESPAGNE</b>  |        |                     |                      |              |
| AMADEUS IT GROUP SA   | EUR    | 12 550              | 814 244,00           | 0,54         |
| BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.  | EUR    | 237 956             | 1 957 426,06         | 1,32         |
| BANCO SANTANDER S.A.  | EUR    | 703 923             | 2 660 476,98         | 1,79         |
| CELLNEX TELECOM SA  | EUR    | 18 989              | 677 147,74           | 0,45         |
| IBERDROLA SA  | EUR    | 217 552             | 2 582 342,24         | 1,74         |
| TELEFONICA SA   | EUR    | 171 117             | 604 727,48           | 0,41         |
| <b>TOTAL ESPAGNE</b>  |        |                     | <b>9 296 364,50</b>  | <b>6,25</b>  |
| <b>FINLANDE</b>   |        |                     |                      |              |
| KONE OY B NEW   | EUR    | 8 935               | 403 504,60           | 0,27         |
| MANDATUM HOLDING OY   | EUR    | 2 764               | 11 249,48            | 0,01         |
| NESTE OYJ   | EUR    | 16 292              | 524 765,32           | 0,36         |
| NOKIA (AB) OYJ  | EUR    | 154 650             | 471 991,80           | 0,31         |
| SAMPO PLC   | EUR    | 2 824               | 111 858,64           | 0,08         |
| <b>TOTAL FINLANDE</b>   |        |                     | <b>1 523 369,84</b>  | <b>1,03</b>  |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs              | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net  |
|--------------------------------------|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| <b>FRANCE</b>                        |        |                     |                      |              |
| AIR LIQUIDE                          | EUR    | 7 499               | 1 320 723,88         | 0,89         |
| AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE        | EUR    | 7 481               | 1 317 553,72         | 0,89         |
| AXA                                  | EUR    | 101 800             | 3 002 082,00         | 2,02         |
| BNP PARIBAS                          | EUR    | 40 177              | 2 514 678,43         | 1,69         |
| CAPGEMINI SE                         | EUR    | 5 334               | 1 006 792,50         | 0,68         |
| CREDIT AGRICOLE                      | EUR    | 65 562              | 842 602,82           | 0,57         |
| DANONE                               | EUR    | 20 285              | 1 190 323,80         | 0,81         |
| DASSAULT SYST.                       | EUR    | 40 279              | 1 781 741,57         | 1,20         |
| ENGIE                                | EUR    | 121 254             | 1 930 121,17         | 1,30         |
| ESSILORLUXOTTICA                     | EUR    | 14 770              | 2 682 232,00         | 1,80         |
| HERMES INTERNATIONAL                 | EUR    | 1 394               | 2 674 807,20         | 1,80         |
| KERING                               | EUR    | 2 594               | 1 035 006,00         | 0,70         |
| L'OREAL                              | EUR    | 5 490               | 2 474 068,50         | 1,66         |
| L'OREAL SA-PF                        | EUR    | 5 254               | 2 367 715,10         | 1,59         |
| LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY) | EUR    | 11 059              | 8 112 882,40         | 5,45         |
| MICHELIN (CGDE)                      | EUR    | 33 472              | 1 086 501,12         | 0,73         |
| PERNOD RICARD                        | EUR    | 10 007              | 1 598 618,25         | 1,07         |
| SAFRAN SA                            | EUR    | 11 052              | 1 762 351,92         | 1,19         |
| SAINT-GOBAIN                         | EUR    | 30 298              | 2 019 664,68         | 1,36         |
| SANOFI                               | EUR    | 41 900              | 3 760 944,00         | 2,53         |
| SARTORIUS STEDIM BIOTECH             | EUR    | 3 576               | 856 452,00           | 0,58         |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE                | EUR    | 24 034              | 4 368 900,52         | 2,93         |
| SOCIETE GENERALE SA                  | EUR    | 26 664              | 640 602,60           | 0,43         |
| THALES                               | EUR    | 3 887               | 520 663,65           | 0,35         |
| TOTALENERGIES SE                     | EUR    | 73 640              | 4 536 224,00         | 3,05         |
| VINCI SA                             | EUR    | 23 572              | 2 680 136,40         | 1,80         |
| <b>TOTAL FRANCE</b>                  |        |                     | <b>58 084 390,23</b> | <b>39,07</b> |
| <b>IRLANDE</b>                       |        |                     |                      |              |
| FLUTTER ENTERTAINMENT PLC-DI         | EUR    | 5 231               | 836 960,00           | 0,56         |
| KERRY GROUP PLC-A                    | EUR    | 2 127               | 167 309,82           | 0,11         |
| <b>TOTAL IRLANDE</b>                 |        |                     | <b>1 004 269,82</b>  | <b>0,67</b>  |
| <b>ITALIE</b>                        |        |                     |                      |              |
| ASSICURAZIONI GENERALI               | EUR    | 37 171              | 710 151,96           | 0,48         |
| ENEL SPA                             | EUR    | 351 093             | 2 362 855,89         | 1,59         |
| ENI SPA                              | EUR    | 182 039             | 2 793 934,57         | 1,88         |
| FERRARI NV                           | EUR    | 3 813               | 1 163 727,60         | 0,78         |
| INTESA SANPAOLO                      | EUR    | 500 760             | 1 323 759,06         | 0,89         |
| SNAM                                 | EUR    | 24 106              | 112 213,43           | 0,08         |
| UNICREDIT SPA                        | EUR    | 71 732              | 1 762 096,58         | 1,18         |
| <b>TOTAL ITALIE</b>                  |        |                     | <b>10 228 739,09</b> | <b>6,88</b>  |
| <b>LUXEMBOURG</b>                    |        |                     |                      |              |
| ARCELORMITTAL                        | EUR    | 24 372              | 625 751,10           | 0,42         |
| <b>TOTAL LUXEMBOURG</b>              |        |                     | <b>625 751,10</b>    | <b>0,42</b>  |
| <b>PAYS-BAS</b>                      |        |                     |                      |              |
| ADYEN NV                             | EUR    | 856                 | 998 609,60           | 0,67         |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs  | Devise     | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net   |
|--|------------|---------------------|-----------------------|---------------|
| AIRBUS SE  | EUR        | 21 916              | 3 063 418,48          | 2,06          |
| AKZO NOBEL   | EUR        | 13 465              | 1 007 451,30          | 0,68          |
| ASML HOLDING NV  | EUR        | 15 246              | 10 393 198,20         | 6,99          |
| HEINEKEN   | EUR        | 6 872               | 631 811,68            | 0,43          |
| ING GROEP NV   | EUR        | 125 392             | 1 696 052,19          | 1,14          |
| KONINKLIJKE AHOLD NV   | EUR        | 35 978              | 935 967,67            | 0,63          |
| PROSUS NV  | EUR        | 36 275              | 978 880,88            | 0,66          |
| STELLANTIS NV  | EUR        | 131 192             | 2 774 710,80          | 1,86          |
| UNIVERSAL MUSIC GROUP NV   | EUR        | 50 117              | 1 293 519,77          | 0,87          |
| WOLTERS KLUWER   | EUR        | 9 331               | 1 200 899,70          | 0,81          |
| <b>TOTAL PAYS-BAS</b>  |            |                     | <b>24 974 520,27</b>  | <b>16,80</b>  |
| <b>PORTUGAL</b>  |            |                     |                       |               |
| ELEC DE PORTUGAL   | EUR        | 146 262             | 666 223,41            | 0,45          |
| <b>TOTAL PORTUGAL</b>  |            |                     | <b>666 223,41</b>     | <b>0,45</b>   |
| <b>SUISSE</b>  |            |                     |                       |               |
| DSM FIRMENICH  | EUR        | 7 696               | 708 032,00            | 0,48          |
| STMICROELECTRONICS NV  | EUR        | 48 324              | 2 186 419,38          | 1,47          |
| <b>TOTAL SUISSE</b>  |            |                     | <b>2 894 451,38</b>   | <b>1,95</b>   |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>                  |            |                     | <b>143 071 110,88</b> | <b>96,23</b>  |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>   |            |                     | <b>143 071 110,88</b> | <b>96,23</b>  |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   |            |                     |                       |               |
| <b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>       |            |                     |                       |               |
| <b>FRANCE</b>  |            |                     |                       |               |
| GROUPAMA ENTREPRISES IC  | EUR        | 1 011,1947          | 2 356 194,88          | 1,58          |
| <b>TOTAL FRANCE</b>  |            |                     | <b>2 356 194,88</b>   | <b>1,58</b>   |
| <b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b> |            |                     | <b>2 356 194,88</b>   | <b>1,58</b>   |
| <b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>   |            |                     | <b>2 356 194,88</b>   | <b>1,58</b>   |
| <b>Instrument financier à terme</b>  |            |                     |                       |               |
| <b>Engagements à terme fermes</b>  |            |                     |                       |               |
| <b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>  |            |                     |                       |               |
| EURO STOXX 50 0324   | EUR        | 125                 | -62 525,00            | -0,04         |
| <b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>                                  |            |                     | <b>-62 525,00</b>     | <b>-0,04</b>  |
| <b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>  |            |                     | <b>-62 525,00</b>     | <b>-0,04</b>  |
| <b>TOTAL Instrument financier à terme</b>  |            |                     | <b>-62 525,00</b>     | <b>-0,04</b>  |
| <b>Appel de marge</b>  |            |                     |                       |               |
| APPEL MARGE CACEIS   | EUR        | 62 525              | 62 525,00             | 0,04          |
| <b>TOTAL Appel de marge</b>  |            |                     | <b>62 525,00</b>      | <b>0,04</b>   |
| <b>Créances</b>  |            |                     | <b>404 421,00</b>     | <b>0,27</b>   |
| <b>Dettes</b>  |            |                     | <b>-29 793,14</b>     | <b>-0,02</b>  |
| <b>Comptes financiers</b>  |            |                     | <b>2 879 499,19</b>   | <b>1,94</b>   |
| <b>Actif net</b>   |            |                     | <b>148 681 432,81</b> | <b>100,00</b> |
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES G</b>   | <b>EUR</b> | <b>680,634</b>      | <b>15 685,85</b>      |               |
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES M</b>   | <b>EUR</b> | <b>27 743,471</b>   | <b>1 839,88</b>       |               |
| <b>Part GROUPAMA EURO EQUITIES O</b>   | <b>EUR</b> | <b>4 494,152</b>    | <b>19 349,63</b>      |               |

## COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA EURO EQUITIES G

|  | NET GLOBAL        | DEVISE     | NET UNITAIRE  | DEVISE     |
|--|-------------------|------------|---------------|------------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire  |                   |            |               |            |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire              | 267 557,23        | EUR        | 393,10        | EUR        |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire |                   |            |               |            |
| Revenus non déclarables et non imposables  |                   |            |               |            |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values  |                   |            |               |            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>267 557,23</b> | <b>EUR</b> | <b>393,10</b> | <b>EUR</b> |

## 6. ANNEXE(S)

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

#### GROUPAMA EURO EQUITIES

**Part G (C/D - EUR) Code ISIN : FR0012084689**

**Société de gestion :** GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

**Site internet :** <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 30 juin 2023

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

**Durée :** Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Objectifs :** L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion sous contrainte de tracking error (TE) maximal de 3%, de chercher à obtenir une performance comparable à celle de son indicateur de référence, le MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis) nette de frais de gestion, sur la durée de placement recommandée.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

**Classification AMF :** Actions de pays de la zone euro

**Stratégie d'investissement :** Afin d'atteindre son objectif de gestion, le gérant utilisera la combinaison de trois approches : - Une sélection de valeurs basée sur les fondamentaux des sociétés, la sélection des titres en portefeuille est particulièrement axée sur la stratégie et la gouvernance des sociétés. - Une capacité à identifier les tendances de marchés grâce à une approche multi classe d'actifs et une équipe de recherche interne. - Un suivi précis des risques via une série d'indicateurs, afin que le portefeuille soit en permanence sous un risque modéré par rapport à une Tracking Error. L'OPCVM sera exposé au minimum à hauteur de 60% de son actif net aux marchés actions de la zone euro. Au moins 75% de l'actif net sera investi dans des actions des pays de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen. La sélection des titres est particulièrement axée sur la stratégie et la gouvernance des sociétés. Des titres de créances et des instruments du marché monétaire pourront être utilisés dans une limite de 25% de l'actif net. Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et utiliser des OPC monétaires. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de pays membres de la zone euro.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net en actions.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

**Conditions de rachat :** Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de paris.

**Politique de revenus :** Capitalisation et/ou distribution et/ou report.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre moyen et élevé de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles.

**Dépositaire :** CACEIS BANK.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com) ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

### INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations

Veillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

### SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

|                       |   | Période de détention recommandée : 5 ans |         |
|-----------------------|---|--|---------|
|                       |   | Pour un investissement de : 10 000 €     |         |
| Scénarios             |   | Si vous sortez après                     |         |
|                       |   | 1 an                                     | 5 ans   |
| <b>Minimum</b>        | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |  |         |
| <b>Tensions</b>       | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 1015 €                                   | 1148 €  |
|                       | Rendement annuel moyen  | -89,8 %                                  | -35,1 % |
| <b>Défavorable*</b>   | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 7875 €                                   | 7625 €  |
|                       | Rendement annuel moyen  | -21,3 %                                  | -5,3 %  |
| <b>Intermédiaire*</b> | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 10379 €                                  | 13118 € |
|                       | Rendement annuel moyen  | 3,8 %                                    | 5,6 %   |
| <b>Favorable*</b>     | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 14297 €                                  | 17348 € |
|                       | Rendement annuel moyen  | 43,0 %                                   | 11,6 %  |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(\*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2015 et 2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2014 et 2019.

### QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

### QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

|                                     | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|-------------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| <b>Coûts totaux</b>                 | 446 €                     | 699 €                      |
| <b>Incidence des coûts annuels*</b> | 4,5 %                     | 1,3 % chaque année         |

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,9% avant déduction des coûts et de 5,6% après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie                             |   | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée  | 4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 400 €                     |
| Coûts de sortie   | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.   | 0 €                       |
| Coûts récurrents  |   |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,29 % de la valeur de votre investissement par an.   | 29 €                      |
| Coûts de transaction sur le portefeuille                          | 0,17 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.                  | 17 €                      |
| Coûts accessoires   |   |                           |
| Commission liée aux résultats                                     | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.  | 0 €                       |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

|                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| Période de détention recommandée | 5 ans |
|----------------------------------|-------|

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site [www.groupama-am.com/fr](http://www.groupama-am.com/fr).

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site [www.groupama-am.com/fr](http://www.groupama-am.com/fr).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Classification Règlement SFDR** : Article 8.

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

#### GROUPAMA EURO EQUITIES

**Part M (C - EUR) Code ISIN : FR0012098531**

**Société de gestion :** GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

**Site internet :** <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 30 juin 2023

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

**Durée :** Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Objectifs :** L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion sous contrainte de tracking error (TE) maximal de 3%, de chercher à obtenir une performance comparable à celle de son indicateur de référence, le MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis) nette de frais de gestion, sur la durée de placement recommandée.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

**Classification AMF :** Actions de pays de la zone euro

**Stratégie d'investissement :** Afin d'atteindre son objectif de gestion, le gérant utilisera la combinaison de trois approches : - Une sélection de valeurs basée sur les fondamentaux des sociétés, la sélection des titres en portefeuille est particulièrement axée sur la stratégie et la gouvernance des sociétés. - Une capacité à identifier les tendances de marchés grâce à une approche multi classe d'actifs et une équipe de recherche interne. - Un suivi précis des risques via une série d'indicateurs, afin que le portefeuille soit en permanence sous un risque modéré par rapport à une Tracking Error. L'OPCVM sera exposé au minimum à hauteur de 60% de son actif net aux marchés actions de la zone euro. Au moins 75% de l'actif net sera investi dans des actions des pays de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen. La sélection des titres est particulièrement axée sur la stratégie et la gouvernance des sociétés. Des titres de créances et des instruments du marché monétaire pourront être utilisés dans une limite de 25% de l'actif net. Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et utiliser des OPC monétaires. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de pays membres de la zone euro.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net en actions.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

**Conditions de rachat :** Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de paris.

**Politique de revenus :** Capitalisation.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre moyen et élevé de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales.

**Dépositaire :** CACEIS BANK.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com) ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

### INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations

Veillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

### SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

|                       |   | Période de détention recommandée : 5 ans |         |
|-----------------------|---|--|---------|
|                       |   | Pour un investissement de : 10 000 €     |         |
| Scénarios             |   | Si vous sortez après                     |         |
|                       |   | 1 an                                     | 5 ans   |
| <b>Minimum</b>        | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |  |         |
| <b>Tensions</b>       | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 1248 €                                   | 1353 €  |
|                       | Rendement annuel moyen  | -89,8 %                                  | -34,0 % |
| <b>Défavorable*</b>   | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 7693 €                                   | 8503 €  |
|                       | Rendement annuel moyen  | -20,6 %                                  | -5,1 %  |
| <b>Intermédiaire*</b> | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 12968 €                                  | 12718 € |
|                       | Rendement annuel moyen  | 4,4 %                                    | 5,3 %   |
| <b>Favorable*</b>     | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 17119 €                                  | 16514 € |
|                       | Rendement annuel moyen  | 43,4 %                                   | 11,4 %  |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(\*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2015 et 2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2014 et 2019.

### QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

### QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

|                                     | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|-------------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| <b>Coûts totaux</b>                 | 381 €                     | 843 €                      |
| <b>Incidence des coûts annuels*</b> | 3,8 %                     | 1,5 % chaque année         |

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,8% avant déduction des coûts et de 5,3% après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie                             |   | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée  | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 €                     |
| Coûts de sortie   | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.   | 0 €                       |
| Coûts récurrents  |   |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,66 % de la valeur de votre investissement par an.   | 66 €                      |
| Coûts de transaction sur le portefeuille                          | 0,17 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.                  | 17 €                      |
| Coûts accessoires   |   |                           |
| Commission liée aux résultats                                     | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.  | 0 €                       |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

|                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| Période de détention recommandée | 5 ans |
|----------------------------------|-------|

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.groupama-am.com/fr/](http://www.groupama-am.com/fr/).

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0012098531/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0012098531/(tab)/publication).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Classification Règlement SFDR** : Article 8.

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

#### GROUPAMA EURO EQUITIES

**Part N (C - EUR) Code ISIN : FR0012098523**

**Société de gestion :** GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

**Site internet :** <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 30 juin 2023

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

**Durée :** Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Objectifs :** L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion sous contrainte de tracking error (TE) maximal de 3%, de chercher à obtenir une performance comparable à celle de son indicateur de référence, le MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis) nette de frais de gestion, sur la durée de placement recommandée.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

**Classification AMF :** Actions de pays de la zone euro

**Stratégie d'investissement :** Afin d'atteindre son objectif de gestion, le gérant utilisera la combinaison de trois approches : - Une sélection de valeurs basée sur les fondamentaux des sociétés, la sélection des titres en portefeuille est particulièrement axée sur la stratégie et la gouvernance des sociétés. - Une capacité à identifier les tendances de marchés grâce à une approche multi classe d'actifs et une équipe de recherche interne. - Un suivi précis des risques via une série d'indicateurs, afin que le portefeuille soit en permanence sous un risque modéré par rapport à une Tracking Error. L'OPCVM sera exposé au minimum à hauteur de 60% de son actif net aux marchés actions de la zone euro. Au moins 75% de l'actif net sera investi dans des actions des pays de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen. La sélection des titres est particulièrement axée sur la stratégie et la gouvernance des sociétés. Des titres de créances et des instruments du marché monétaire pourront être utilisés dans une limite de 25% de l'actif net. Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et utiliser des OPC monétaires. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de pays membres de la zone euro.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net en actions.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

**Conditions de rachat :** Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de paris.

**Politique de revenus :** Capitalisation.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre moyen et élevé de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est ouverte à tous souscripteurs.

**Dépositaire :** CACEIS BANK.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com) ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

### INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations

Veillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

### SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

|                       |   | Période de détention recommandée : 5 ans |         |
|-----------------------|---|--|---------|
|                       |   | Pour un investissement de : 10 000 €     |         |
| Scénarios             |   | Si vous sortez après                     |         |
|                       |   | 1 an                                     | 5 ans   |
| <b>Minimum</b>        | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |  |         |
| <b>Tensions</b>       | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 1139 €                                   | 1272 €  |
|                       | Rendement annuel moyen  | -86,6 %                                  | -33,8 % |
| <b>Défavorable*</b>   | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 7858 €                                   | 7602 €  |
|                       | Rendement annuel moyen  | -21,4 %                                  | -5,3 %  |
| <b>Intermédiaire*</b> | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 10319 €                                  | 12129 € |
|                       | Rendement annuel moyen  | 3,2 %                                    | 3,9 %   |
| <b>Favorable*</b>     | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 14171 €                                  | 16005 € |
|                       | Rendement annuel moyen  | 41,7 %                                   | 9,9 %   |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(\*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2015 et 2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2014 et 2019.

### QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

### QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

|                                     | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|-------------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| <b>Coûts totaux</b>                 | 492 €                     | 1 639 €                    |
| <b>Incidence des coûts annuels*</b> | 4,9 %                     | 2,8 % chaque année         |

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,7% avant déduction des coûts et de 3,9% après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie                             |   | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée  | 2,75 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 275 €                     |
| Coûts de sortie   | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.   | 0 €                       |
| Coûts récurrents  |   |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 2,00 % de la valeur de votre investissement par an.   | 200 €                     |
| Coûts de transaction sur le portefeuille                          | 0,17 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.                  | 17 €                      |
| Coûts accessoires   |   |                           |
| Commission liée aux résultats                                     | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.  | 0 €                       |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

|                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| Période de détention recommandée | 5 ans |
|----------------------------------|-------|

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.groupama-am.com/fr/](http://www.groupama-am.com/fr/).

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0012098523/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0012098523/(tab)/publication).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Classification Règlement SFDR** : Article 8.

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

#### GROUPAMA EURO EQUITIES

#### Part OA (C - EUR) Code ISIN : FR001400ITY2

**Société de gestion :** GROUPAMA ASSET MANAGEMENT  
**Site internet :** <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 30 juin 2023

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

**Durée :** Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Objectifs :** L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion sous contrainte de tracking error (TE) maximal de 3%, de chercher à obtenir une performance comparable à celle de son indicateur de référence, le MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis) nette de frais de gestion, sur la durée de placement recommandée.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

**Classification AMF :** Actions de pays de la zone euro

**Stratégie d'investissement :** Afin d'atteindre son objectif de gestion, le gérant utilisera la combinaison de trois approches : - Une sélection de valeurs basée sur les fondamentaux des sociétés, la sélection des titres en portefeuille est particulièrement axée sur la stratégie et la gouvernance des sociétés. - Une capacité à identifier les tendances de marchés grâce à une approche multi classe d'actifs et une équipe de recherche interne. - Un suivi précis des risques via une série d'indicateurs, afin que le portefeuille soit en permanence sous un risque modéré par rapport à une Tracking Error. L'OPCVM sera exposé au minimum à hauteur de 60% de son actif net aux marchés actions de la zone euro. Au moins 75% de l'actif net sera investi dans des actions des pays de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen. La sélection des titres est particulièrement axée sur la stratégie et la gouvernance des sociétés. Des titres de créances et des instruments du marché monétaire pourront être utilisés dans une limite de 25% de l'actif net. Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et utiliser des OPC monétaires. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de pays membres de la zone euro.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net en actions.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

**Conditions de rachat :** Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de paris.

**Politique de revenus :** Capitalisation.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre moyen et élevé de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Oxygène.

**Dépositaire :** CACEIS BANK.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com) ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

### INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations

Veillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

### SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

|                       |   | Période de détention recommandée : 5 ans |         |
|-----------------------|---|--|---------|
|                       |   | Pour un investissement de : 10 000 €     |         |
| Scénarios             |   | Si vous sortez après                     |         |
|                       |   | 1 an                                     | 5 ans   |
| <b>Minimum</b>        | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |  |         |
| <b>Tensions</b>       | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 1015 €                                   | 1148 €  |
|                       | Rendement annuel moyen  | -89,8 %                                  | -35,1 % |
| <b>Défavorable*</b>   | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 7851 €                                   | 7600 €  |
|                       | Rendement annuel moyen  | -21,5 %                                  | -5,3 %  |
| <b>Intermédiaire*</b> | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 10357 €                                  | 12923 € |
|                       | Rendement annuel moyen  | 3,6 %                                    | 5,3 %   |
| <b>Favorable*</b>     | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 14254 €                                  | 17166 € |
|                       | Rendement annuel moyen  | 42,5 %                                   | 11,4 %  |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(\*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2015 et 2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2014 et 2019.

### QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

### QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

|                                     | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|-------------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| <b>Coûts totaux</b>                 | 452 €                     | 736 €                      |
| <b>Incidence des coûts annuels*</b> | 4,5 %                     | 1,4 % chaque année         |

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,7% avant déduction des coûts et de 5,3% après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie                             |   | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée  | 4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 400 €                     |
| Coûts de sortie   | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.   | 0 €                       |
| Coûts récurrents  |   |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,13 % de la valeur de votre investissement par an.   | 13 €                      |
| Coûts de transaction sur le portefeuille                          | 0,17 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.                  | 17 €                      |
| Coûts accessoires   |   |                           |
| Commission liée aux résultats                                     | 0,22% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.                   | 22 €                      |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

|                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| Période de détention recommandée | 5 ans |
|----------------------------------|-------|

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Classification Règlement SFDR** : Article 8.

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

#### GROUPAMA EURO EQUITIES

**Part OS (C - EUR) Code ISIN : FR0012098549**

**Société de gestion :** GROUPAMA ASSET MANAGEMENT  
**Site internet :** <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 30 juin 2023

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

**Durée :** Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Objectifs :** L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion sous contrainte de tracking error (TE) maximal de 3%, de chercher à obtenir une performance comparable à celle de son indicateur de référence, le MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis) nette de frais de gestion, sur la durée de placement recommandée.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

**Classification AMF :** Actions de pays de la zone euro

**Stratégie d'investissement :** Afin d'atteindre son objectif de gestion, le gérant utilisera la combinaison de trois approches : - Une sélection de valeurs basée sur les fondamentaux des sociétés, la sélection des titres en portefeuille est particulièrement axée sur la stratégie et la gouvernance des sociétés. - Une capacité à identifier les tendances de marchés grâce à une approche multi classe d'actifs et une équipe de recherche interne. - Un suivi précis des risques via une série d'indicateurs, afin que le portefeuille soit en permanence sous un risque modéré par rapport à une Tracking Error. L'OPCVM sera exposé au minimum à hauteur de 60% de son actif net aux marchés actions de la zone euro. Au moins 75% de l'actif net sera investi dans des actions des pays de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen. La sélection des titres est particulièrement axée sur la stratégie et la gouvernance des sociétés. Des titres de créances et des instruments du marché monétaire pourront être utilisés dans une limite de 25% de l'actif net. Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et utiliser des OPC monétaires. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de pays membres de la zone euro.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net en actions.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

**Conditions de rachat :** Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Politique de revenus :** Capitalisation.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre moyen et élevé de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale.

**Dépositaire :** CACEIS BANK.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com) ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

### INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations

Veillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

### SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

|                       |   | Période de détention recommandée : 5 ans |         |
|-----------------------|---|--|---------|
|                       |   | Pour un investissement de : 10 000 €     |         |
| Scénarios             |   | Si vous sortez après                     |         |
|                       |   | 1 an                                     | 5 ans   |
| <b>Minimum</b>        | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |  |         |
| <b>Tensions</b>       | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 1015 €                                   | 1148 €  |
|                       | Rendement annuel moyen  | -89,8 %                                  | -35,1 % |
| <b>Défavorable*</b>   | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 7888 €                                   | 7639 €  |
|                       | Rendement annuel moyen  | -21,1 %                                  | -5,2 %  |
| <b>Intermédiaire*</b> | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 10397 €                                  | 13226 € |
|                       | Rendement annuel moyen  | 4 %                                      | 5,8 %   |
| <b>Favorable*</b>     | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 14320 €                                  | 17491 € |
|                       | Rendement annuel moyen  | 43,2 %                                   | 11,8 %  |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(\*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2015 et 2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2014 et 2019.

### QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

### QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

|                                     | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|-------------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| <b>Coûts totaux</b>                 | 430 €                     | 595 €                      |
| <b>Incidence des coûts annuels*</b> | 4,3 %                     | 1,2 % chaque année         |

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,9% avant déduction des coûts et de 5,8% après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie                             |   | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée  | 4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 400 €                     |
| Coûts de sortie   | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.   | 0 €                       |
| Coûts récurrents  |   |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,13 % de la valeur de votre investissement par an.   | 13 €                      |
| Coûts de transaction sur le portefeuille                          | 0,17 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.                  | 17 €                      |
| Coûts accessoires   |   |                           |
| Commission liée aux résultats                                     | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.  | 0 €                       |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

|                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| Période de détention recommandée | 5 ans |
|----------------------------------|-------|

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Classification Règlement SFDR** : Article 8.

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

#### GROUPAMA EURO EQUITIES

**Part R (C - EUR) Code ISIN : FR0013286689**

**Société de gestion :** GROUPAMA ASSET MANAGEMENT  
**Site internet :** <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 30 juin 2023

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

**Durée :** Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Objectifs :** L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion sous contrainte de tracking error (TE) maximal de 3%, de chercher à obtenir une performance comparable à celle de son indicateur de référence, le MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis) nette de frais de gestion, sur la durée de placement recommandée.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

**Classification AMF :** Actions de pays de la zone euro

**Stratégie d'investissement :** Afin d'atteindre son objectif de gestion, le gérant utilisera la combinaison de trois approches : - Une sélection de valeurs basée sur les fondamentaux des sociétés, la sélection des titres en portefeuille est particulièrement axée sur la stratégie et la gouvernance des sociétés. - Une capacité à identifier les tendances de marchés grâce à une approche multi classe d'actifs et une équipe de recherche interne. - Un suivi précis des risques via une série d'indicateurs, afin que le portefeuille soit en permanence sous un risque modéré par rapport à une Tracking Error. L'OPCVM sera exposé au minimum à hauteur de 60% de son actif net aux marchés actions de la zone euro. Au moins 75% de l'actif net sera investi dans des actions des pays de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen. La sélection des titres est particulièrement axée sur la stratégie et la gouvernance des sociétés. Des titres de créances et des instruments du marché monétaire pourront être utilisés dans une limite de 25% de l'actif net. Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et utiliser des OPC monétaires. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de pays membres de la zone euro.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net en actions.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

**Conditions de rachat :** Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de paris.

**Politique de revenus :** Capitalisation.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre moyen et élevé de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients.

**Dépositaire :** CACEIS BANK.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com) ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

### INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations

Veillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

### SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

|                       |   | Période de détention recommandée : 5 ans |         |
|-----------------------|---|--|---------|
|                       |   | Pour un investissement de : 10 000 €     |         |
| Scénarios             |   | Si vous sortez après                     |         |
|                       |   | 1 an                                     | 5 ans   |
| <b>Minimum</b>        | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |  |         |
| <b>Tensions</b>       | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 1115 €                                   | 1248 €  |
|                       | Rendement annuel moyen  | -88,9 %                                  | -34,0 % |
| <b>Défavorable*</b>   | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 7933 €                                   | 7681 €  |
|                       | Rendement annuel moyen  | -20,7 %                                  | -5,1 %  |
| <b>Intermédiaire*</b> | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 10424 €                                  | 12877 € |
|                       | Rendement annuel moyen  | 4,2 %                                    | 5,2 %   |
| <b>Favorable*</b>     | <i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>   | 14322 €                                  | 16999 € |
|                       | Rendement annuel moyen  | 43,2 %                                   | 11,2 %  |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(\*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2015 et 2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2014 et 2019.

### QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

### QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

|                                     | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|-------------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| <b>Coûts totaux</b>                 | 397 €                     | 930 €                      |
| <b>Incidence des coûts annuels*</b> | 4,0 %                     | 1,7 % chaque année         |

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,9% avant déduction des coûts et de 5,2% après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie                             |   | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée  | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 €                     |
| Coûts de sortie   | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.   | 0 €                       |
| Coûts récurrents  |   |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,80 % de la valeur de votre investissement par an.   | 80 €                      |
| Coûts de transaction sur le portefeuille                          | 0,17 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.                  | 17 €                      |
| Coûts accessoires   |   |                           |
| Commission liée aux résultats                                     | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.  | 0 €                       |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

|                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| Période de détention recommandée | 5 ans |
|----------------------------------|-------|

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.groupama-am.com/fr/](http://www.groupama-am.com/fr/).

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013286689/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013286689/(tab)/publication).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Classification Règlement SFDR :** Article 8.

Dénomination du produit : GROUPAMA  
EQUITIES - G

EURO

Identifiant d'entité juridique : 96950003NUWIFWUNHV80

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 47,49%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 28,58%

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

|                   | Note ESG Fonds | Note ESG Indicateur de référence |
|-------------------|----------------|----------------------------------|
| 12/2022 - 12/2023 | 78,55          | 76,87                            |
| 12/2021 - 12/2022 | 80,79          | 77,48                            |

## **Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Répondent à un objectif environnemental ou social :

- Les entreprises dont les activités contribuent positivement ou très positivement à au moins un des 16 ODD (Objectifs de Développement Durable tels que définis par l'ONU) selon l'approche propriétaire développée par Groupama AM. Cette approche s'appuie sur les données de notre providers Moddy's.

Les entreprises sont analysées en fonction de la contribution positive de leurs activités à 16 des 17 ODD de l'ONU ; l'ODD Paix, justice et institutions efficaces n'étant pas applicable aux entreprises.

- La contribution de l'entreprise à un ODD est 'NEUTRE' si le chiffre d'affaires des activités durables identifiées est nul

- la contribution de l'entreprise à un ODD est 'POSITIVE' si le chiffre d'affaires des activités durables identifiées se situe entre 1% et 5%

- La contribution de l'entreprise à un ODD est 'TRES POSITIVE' si le CA des activités durables identifiées est strictement supérieur à 5%

- Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne qui s'appuie sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- La nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin pour les obligations vertes.

|  |               |
|--|---------------|
| <b>Part des investissements durables</b> | <b>28,58%</b> |
|--|---------------|

## **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les investissements durables réalisés dans le portefeuille veillent à ne pas causer de préjudice important à un objectif d'investissement durable, au travers de :

- L'application des politiques ESG et d'exclusions et de Groupama AM : la liste des grands risques ESG, la politique Energie Fossiles (Charbon et EFNC), la politique d'exclusion des armes controversées. Ainsi toute entreprise figurant sur une de ces listes est considérée non conforme à l'exigence de DNSH.

- L'application d'exclusions sectorielles : les entreprises opérant dans les secteurs de l'alcool, des armes, des jeux d'argent, du tabac ou de la pornographie sont considérés non conformes à l'exigence de DNSH dès lors qu'elles réalisent plus de 5% de leur CA dans ces secteurs.

- La prise en compte des indicateurs d'incidences négatives dans le calcul de la note ESG de l'émetteur.

## **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'effectue à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> ».

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

|  |  |
|--|--|
| <p><b>PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</b></p> | <p><b>PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</b></p> |
| 17,18  | 0,0353   |



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement  
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption  
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Élément de mesure | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication | Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de |
|---|---|-------------------|----------------------|------------------------|-------------|--|
|   |   |                   |                      |                        |             |  |

|  |   |   |            |  |  | référence<br>suivante |
|--|---|---|------------|--|--|-----------------------|
| Émissions de gaz à effet de serre  | 1.Émissions de GES  | Émissions de GES de niveau 1  | 21 464,34  |  |  |                       |
|  |   | Émissions de GES de niveau 2  | 3 550,88   |  |  |                       |
|  |   | Émissions de GES de niveau 3  | 340 064,39 |  |  |                       |
|  |   | Émissions totales de GES  | 372 213,8  |  |  |                       |
|  | 2. Empreinte carbone  | Empreinte carbone   | 2 503,04   |  |  |                       |
|  | 3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements   | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements   | 2 638,09   |  |  |                       |
|  | 4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles   | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles   | 16,2       |  |  |                       |
| 5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable         | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | 33,29   |            |  |  |                       |
| 6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique  | 0,357   |            |  |  |                       |
| Biodiversité   | 7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité   | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | 1,35       |  |  |                       |
| Eau  | 8.Rejets dans l'eau   | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | 628,78     |  |  |                       |
| Déchets  | 9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs  | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | 47 612,45  |  |  |                       |
| Les questions sociales et de personnel                                     | 10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales   | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales                             | 17,18      |  |  |                       |
|  | 11.Absence de processus et de mécanismes de   | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du   | 0,0353     |  |  |                       |

|               |  |  |       |     |  |  |
|---------------|--|--|-------|-----|--|--|
|               | conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations  |       |     |  |  |
|               | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé   | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements  | 7,54  |     |  |  |
|               | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance  | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres   | 37,02 |     |  |  |
|               | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)   | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées   | 0     |     |  |  |
| Environnement | 15. Intensité de GES   | Intensité de GES des pays d'investissement   | N/A   | N/A |  |  |
| Social        | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales  | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. | N/A   | N/A |  |  |

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

| Incidence négative sur la durabilité | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative) | Élément de mesure |
|--------------------------------------|---|-------------------|
| Eau, déchets et autres matières      | 6. Utilisation et recyclage de l'eau  | 0,99              |

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

| Incidence négative sur la durabilité | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)         | Élément de mesure |
|--------------------------------------|---|-------------------|
| Questions sociales et de personnel   | 3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies | 30,27             |



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/01/2023 au 31/12/2023

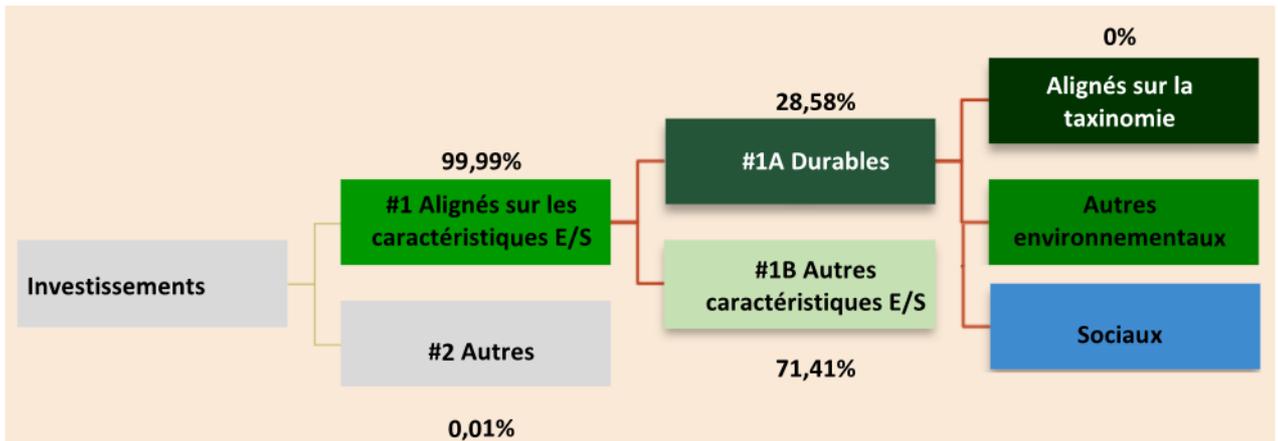
| Investissements les plus importants | Secteur                               | % d'actifs | Pays      |
|-------------------------------------|---------------------------------------|------------|-----------|
| ASML HOLDING NV (XAMS)              | Technologies de l'Information         | 5.95%      | Pays-Bas  |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI (XPAR) | Consommation Discrétionnaire Biens de | 5.56%      | France    |
| L'OREAL (XPAR)                      | Consommation de Base                  | 2.80%      | France    |
| TOTALENERGIES SE (XPAR)             | Énergie                               | 2.61%      | France    |
| SIEMENS AG-REG (XETR)               | Industrie                             | 2.60%      | Allemagne |
| GROUPAMA ENTREPRISES - IC           | OPC                                   | 2.53%      | France    |
| SANOFI (XPAR)                       | Santé                                 | 2.50%      | France    |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE (XPAR)        | Industrie                             | 2.37%      | France    |
| SAP SE (XETR)                       | Technologies de l'Information         | 2.25%      | Allemagne |
| ALLIANZ SE-REG (XETR)               | Finance                               | 1.87%      | Allemagne |
| DEUTSCHE TELEKOM AG-REG (XETR)      | Services de Communication             | 1.86%      | Allemagne |
| AXA SA (XPAR)                       | Finance                               | 1.79%      | France    |
| AIRBUS SE (XPAR)                    | Industrie                             | 1.75%      | France    |
| MERCEDES-BENZ GROUP AG (XETR)       | Consommation Discrétionnaire          | 1.73%      | Allemagne |
| ENI SPA (MTAA)                      | Énergie                               | 1.69%      | Italie    |



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

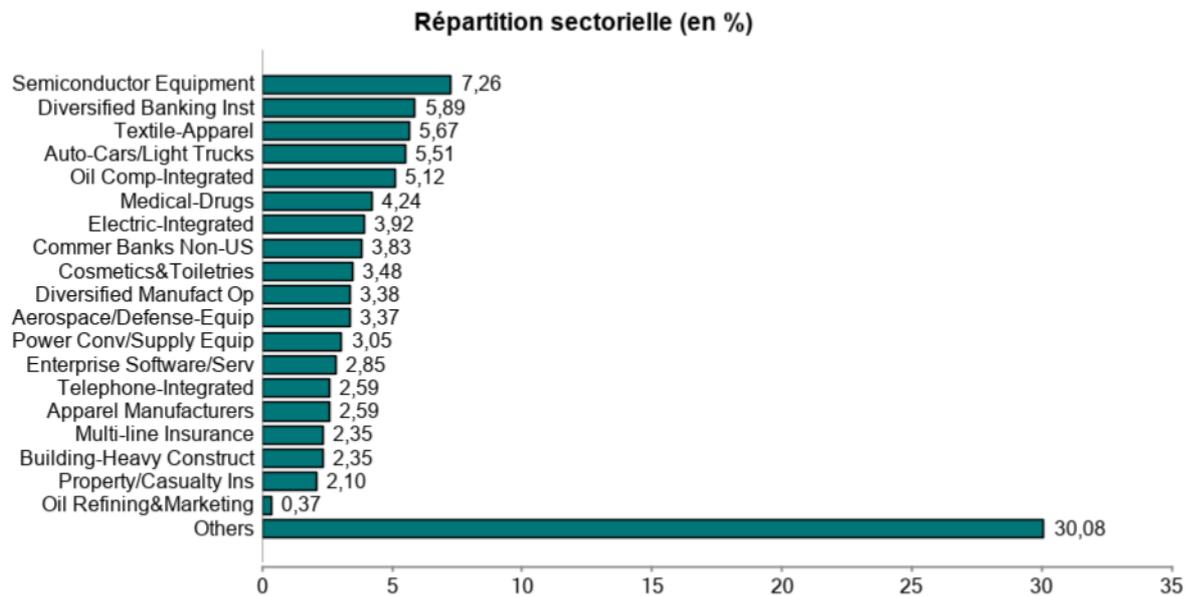
La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

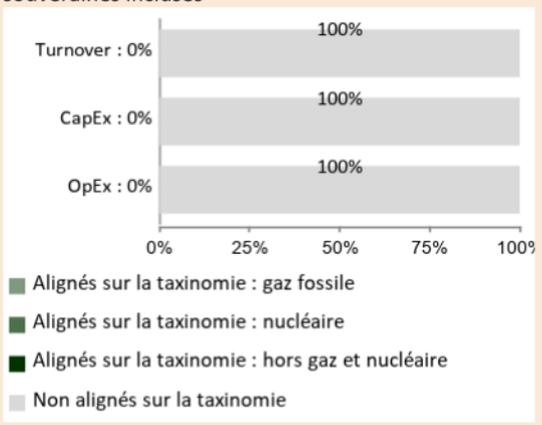
- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie\*\* de l'UE ?**

Oui  
 Nucléaire                       Gaz fossile  
 Non

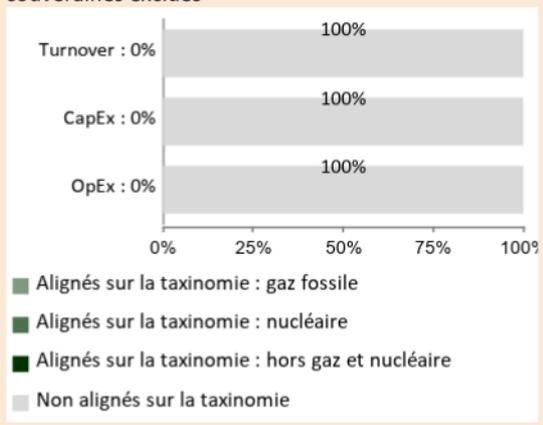
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

**Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**

1. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines exclues



\*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

\*\*Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

**Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, il réalise 28,58% d'investissements durables. Pour autant, le fonds ne réalise pas d'investissements durables ayant objectif environnemental alignés avec la taxonomie de l'UE. Il ne réalise pas non plus d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes</b> | <b>0%</b> |
|---|-----------|

**Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

| Période | Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE |
|---------|--|
| 2023    | 0%   |
| 2022    | 0%   |



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

|  |   |
|--|---|
| Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie | - |
|--|---|



**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

|  |   |
|--|---|
| Part d'investissements durables sur le plan social | - |
|--|---|



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'applique.



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période ?**

Suivi des controverses et exclusion de l'univers d'investissement en cas de grands risques avérés. Conformément à l'engagement, le taux de couverture ESG du portefeuille est resté supérieur à 90% et le score ESG du portefeuille est resté supérieur à celui de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées durant tout l'exercice. Les principaux indicateurs de performance ESG du fonds ont été maintenus à des niveaux supérieurs à ceux de l'univers.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable

● **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif